



Les représentants des personnels de l'Education nationale (FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, UNSA-Education) et les parents d'élèves FCPE tiennent, en préalable à ce CDEN, à souligner ce qui suit.

Nous regrettons la non réunion des instances (CTSD et CDEN) à la fin de la précédente année scolaire et dans le contexte du déconfinement ; nous regrettons d'avoir dû décider de ne pas nous rendre au CDEN prévu le 27 août, et d'inciter ses autres membres à en faire autant ce qui a été le cas, pour qu'il puisse se tenir ce 4 septembre juste après et non juste avant la rentrée scolaire ; et nous souhaiterions, lorsque les CDEN se réunissent, et comme cela a toujours été le cas jusqu' à présent, recevoir des convocations - donc des courriers intitulés « convocation » - pour pouvoir y assister sur notre temps de travail si nécessaire et être couverts en cas de problèmes.

La concertation et l'échange entre tous les acteurs de l'école publique demandent en effet la réunion des instances consultatives à des moments précis que l'on connaît bien et dont la fin d'année scolaire a à ce jour toujours fait partie, l'information de leurs membres sur les décisions envisagées avant ces réunions, et leur bon fonctionnement. Au-delà de toute considération réglementaire, la réunion des CTSD avant les CDEN est logique et de bonne pratique, sauf à considérer que l'école publique ne relève pas d'abord et avant tout du ministère de l'Education nationale, et sachant, de plus, qu'un vote unanime contre de la part des représentants du personnel en CTSD invalide les documents fournis au CDEN si celui-ci est placé avant le CTSD.

Il se trouve que Mme la Dasen n'a pas mis au vote du CTSD ce 28 août les dernières évolutions de la carte scolaire 1° degré. Ce sont pourtant bien des mesures relevant de la carte scolaire. Elles étaient inévitables et auraient pour beaucoup d'entre elles pu être anticipées, par exemple lors de la réunion des instances consultatives en juin. Elles consistent à prendre des moyens de remplacements pour les affecter à des mesures provisoires annuelles dans des écoles. De plus, le recours aux personnels contractuels augmente de 9 à 20 contractuels dans les écoles de l'Allier. Les raisons ayant motivé nos votes contre la carte scolaire bâtie sur la base d'un nombre de poste constant, demeurent donc entièrement

Enfin, nous nous étonnons des choix de communication fait par Mme la Dasen pour présenter la situation des écoles et des collèges de l'Allier. Nous apprenons dans *la Montagne* de ce mercredi 2 septembre qu'il y a des « moyens supplémentaires », ce qui est faux, qu'en avril il y aurait eu « 4 fermetures et 6 ouvertures » dans les écoles de l'Allier, alors que le volume des moyens réels n'a pas progressé et que les retraits dans les Rased, PMQDC et RRE sont une réalité, qu'il y aurait des « ouvertures de classes » dans les collèges de Cosnes, Vallon et Emile-Guillaumin Moulins, ce qui ne fera en aucun cas croire aux personnels, aux parents et aux élèves qu'il y a des classes en plus dans ces collèges, pas plus que la formule « réduction partielle de moyens » au collège de Tronget, ne fera croire aux gens sur place qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle une seule classe de 6° alors qu'ils en avaient 2 en juin, et que les élèves sont 30 à ce jour, plus une AESH, dans cette classe ...

Les éléments de langage et la vérité alternative ne sauraient tenir lieu de politique scolaire.